

union SOCIALE

LE MAGAZINE DU RÉSEAU
UNIOPSS - URIOPSS



Dossier

**Solidarités, santé :
quelle place pour la prévention ?**



N°394
Février 2026
10 € • ISSN 0041-7041.9717LR

Portrait

**Stéphane Lenoir,
le règne de la simplicité**

En débat

**Délinquance des jeunes :
comment lutter ?**



Les Ecos de l'ESS

**Au programme : leviers de financement,
appels à projets et bonnes pratiques en SQVT**

Inscrivez-vous à la newsletter !



Harmonie Mutuelle

Mutuelle soumise aux dispositions
du livre II du Code de la mutualité,
immatriculée au répertoire Sirene
sous le numéro Siren 538 518 473,
Numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57
Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris



**Harmonie
mutuelle**

GRUPE **vyv**

AVANÇONS collectif

Daniel Goldberg
Président de l'Uniopss

Élections municipales : faire des communes des territoires zéro exclusion

© Françoise Stjepovic



Si les politiques publiques de la santé et des solidarités ne relèvent pas principalement des municipalités, les maires ont néanmoins le pouvoir d'agir sur ces sujets. D'ailleurs, toutes les études le montrent : les citoyens comptent sur eux pour mener des actions de proximité, en fonction des besoins qui s'expriment.

C'est le cas en particulier des enfants et des jeunes, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou de précarité, des malades en besoin de soins réguliers, des familles, notamment monoparentales, et, de manière générale, c'est le cas de nous toutes et tous, pour qui des actions de prévention et de lien social sont nécessaires tout au long de la vie.

En effet, chacun de nous a ou aura besoin, à un moment donné de son existence, d'un soutien ou d'un accompagnement pour apprendre à vivre avec ses vulnérabilités momentanées ou pérennes, pour garantir sa santé d'aujourd'hui et de demain, pour prévenir, préserver, renforcer, reconstruire ses liens avec la société et continuer à jouer son rôle de citoyen, quelle que soit sa situation.

Pour cela, les associations ont un rôle majeur, en menant des actions bénévoles, ainsi qu'en agissant pour le compte de l'État, des départements ou des communes, afin de mettre en œuvre leurs politiques publiques, en gérant des établissements ou des services à domicile.

Ainsi, les futurs élus auront le pouvoir de faire des solidarités un axe majeur et concret d'amélioration du quotidien des habitants, et, par là-même, le ciment de la vie sociale de leur commune.

Dans un contexte de fragilisation du tissu associatif, avec un risque réel de disparition d'une partie des associations dans les prochaines années, il est urgent de sortir des logiques de silos administratifs et de penser les solidarités comme une responsabilité collective. Et, bien entendu, de favoriser les développements des acteurs non lucratifs dans notre secteur.

Et parce que les politiques locales gagnent en pertinence et en efficacité lorsqu'elles sont construites avec celles et ceux qui connaissent finement les réalités de terrain, il s'agit pour les élus d'établir une relation de confiance avec les acteurs associatifs, en respectant leur indépendance et en leur permettant de mener leurs actions au bénéfice de l'ensemble des citoyens.

C'est cette ambition forte que pourront porter les futurs élus afin de faire de leur commune un territoire zéro exclusion.

Cet objectif sera un sujet important du prochain Congrès de l'Uniopss qui se déroulera au lendemain des élections municipales, les 31 mars et 1^{er} avril à Paris. Par ce rendez-vous majeur des solidarités et de la santé, nous montrerons alors, par notre rassemblement, toute notre détermination dans la période qui s'ouvre. ●

**Union
SOCIALE**

Revue mensuelle d'information
et de liaison du réseau
UNIOSS - URIOPSS

15 rue Albert - CS 21306
75214 Paris Cedex 13
Tél. : 01 53 36 35 00
Fax : 01 47 00 84 83
www.uniopss.asso.fr



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Daniel Goldberg

RÉDACTEUR EN CHEF
Antoine Janbon

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE
Valérie Mercadal

RÉDACTEURS
**Juliette Cottin, Stéphanie Barzasi,
Stéphane Lenoir.**

PHOTOS
Michel Le Moine, Françoise Stjepovic.

RELECTURE
Marie-Alexandrine Louis-François

PUBLICITÉ
Antoine Sourdeix

MAQUETTE
Michel Terrade

IMPRIMERIE
**Cent'Imprim
36101 Issoudun cedex**

© Union Sociale, reproduction
interdite, sauf accord de la
rédaction.

ABONNEMENT
France : 60 euros
Étranger/hors EU : 70,50 euros
Le numéro : 10 euros
(règlement par chèque bancaire
ou postal à l'ordre de UNIOSS
section I même adresse).

CLAP n° 0727 G 82025
ISSN 0041-7041.9717
Dépôt légal : 07010149

Ce numéro a été tiré à 2 600 ex.

ANNONCEURS

• Harmonie mutuelle p. 2
• Uniopss p. 5
• Uniopss p. 15
• Uniopss p. 27
• Uniopss p. 28

Photo de Une
© Michel Le Moine

Ce journal est
imprimé selon le label



Sommaire

N°394



06 Actualités

08 En direct du réseau



10 Portrait

Stéphane Lenoir,
le règne de la simplicité

12 Innovation sociale

Voisin malin, l'intérêt général
en porte-à-porte

14 Info technique

L'évaluation en question

16 Vie associative

L'individu et le collectif au centre du
Congrès de l'Uniopss



24 En débat

Délinquance des jeunes :
comment lutter ?

17 Dossier

Solidarités, santé : quelle place pour la prévention ?



Les politiques sanitaires et sociales sont bien souvent tournées vers la réparation, mais de nombreuses situations complexes pourraient être évitées en renforçant les politiques de prévention. Comment relever ce défi ? Quelle place des associations dans ce cadre ? *Union Sociale* fait le point.

- 18 « Les politiques de prévention nécessitent une vision à long terme... »
- 20 Eliad, à la pointe de la prévention
- 22 Santé mentale, quand la prévention s'organise

Les associations réinventent L'INNOVATION !



► Et si l'innovation n'était pas ce que l'on croit ?

- Et si les associations n'étaient pas ce « vieux monde », que l'on décrit souvent comme englué dans son histoire, ses normes et ses pratiques instituées ?
- Et si au contraire, elles jouaient un rôle d'innovation, à la fois dans les pratiques et dans la transformation de notre société ?

Au travers d'**analyses** et d'**expériences vécues** sur le terrain, cet ouvrage, élaboré par l'Uniopss, **met en lumière le potentiel** de **créativité** et d'**invention** du **monde associatif**.

Il s'agit aussi de proposer aux responsables associatifs un **matériau de réflexion** relié à de nombreuses **expériences sur les territoires**.

Alors chaussons les lunettes appropriées, pour découvrir une autre vision du secteur et remobiliser les potentiels des associations !

 **Prix de vente : 25 euros**

www.uniopss.asso.fr

BON DE COMMANDE à retourner à : Uniopss - 15 rue Albert - CS 21306 - 75214 PARIS CEDEX 13 accompagné de votre règlement.

Nom. Prénom.

Organisme.

Adresse.

Code postal. Ville.

Téléphone. E-mail.

☐ **Oui**, je souhaite recevoir exemplaire(s) du livre **Les associations réinventent l'innovation**,
je joins mon règlement par chèque libellé à l'ordre de Uniopss.

Jeunes sortants de l'ASE : les inégalités persistent

Le Défenseur des droits a publié, le 13 janvier, une étude consacrée à la prise en charge des jeunes majeurs sortant de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Malgré un cadre législatif



national renforcé visant à prévenir les « sorties sèches » de l'ASE, cette étude met en lumière des inégalités importantes dans les modalités d'accompagnement des jeunes

majeurs, ainsi que des disparités territoriales persistantes. Mené par une équipe pluridisciplinaire, ce travail de recherche a bénéficié du soutien du Défenseur des droits et de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) ●

France Assos Santé publie son manifeste

France Assos Santé a publié, le 21 janvier, un manifeste intitulé : « *La santé : une priorité pour les habitants, un levier d'action pour les maires* ». Adressé aux candidats aux élections municipales de mars prochain, ainsi qu'aux associations d'élus locaux, ce document s'organise autour de deux thématiques-clés : l'amélioration de l'accès aux soins, dans un contexte où 7 millions de personnes sont aujourd'hui sans médecin traitant, et la promotion d'environnements favorables à la santé, alors que les maladies chroniques ne cessent de prendre de l'ampleur. Ce sont au total 17 propositions qui sont déclinées, comme autant de pistes d'inspiration possibles pour agir. En s'emparant de ce manifeste, les maires peuvent bâtir un nouveau modèle territorial de santé,



s'appuyant sur des centres de santé inscrits dans un réseau de soins coordonnés, une prévention renforcée et une action globale sur les déterminants de santé :

lutte contre les risques environnementaux, création d'aires d'activité physique gratuites, promotion des mobilités douces, choix d'une restauration collective plus saine et durable. ●

Mesurer et prévenir les cas de mort solitaire

Face aux cas de mort solitaire de personnes âgées en France et à la hausse de l'isolement social, les Petits Frères des Pauvres ont annoncé, le 27 janvier, la création d'un comité scientifique chargé de mettre en place un Observatoire national de la mort solitaire. En 2025, 750 000 aînés vivaient en situation de mort sociale, c'est-à-dire sans ou quasiment sans contacts. Cette mort sociale peut conduire les plus fragilisés à la mort solitaire. Aujourd'hui, personne n'est en mesure de quantifier de façon fiable le nombre annuel de morts solitaires en France. L'objectif de cet Observatoire sera de collecter des données fiables sur la fréquence et les circonstances de la mort solitaire, mais aussi d'analyser les facteurs de risque et de proposer des recommandations concrètes, à destination des pouvoirs publics et des acteurs sociaux. ●



Solitudes : des constats alarmants

À l'occasion de la Journée mondiale des solitudes du 23 janvier, la Fondation de France a publié la 15^e édition de son étude sur les solitudes en France. Cette année, celle-ci apporte un éclairage sur la réalité du phénomène en ville et en zone rurale, et le constat reste alarmant : près d'un tiers des Français (32 %) se trouve aujourd'hui en situation d'isolement relationnel et près d'un quart (24 %) se sent seul. En zone rurale, l'isolement relationnel est plus marqué et continue de progresser : 14 % des habitants des communes rurales sont isolés, contre 9 % des habitants de l'agglomération parisienne et des grandes villes. En trois ans, ce taux est passé de 11 % à 14 %. Dans les grandes agglomérations, c'est le sentiment de solitude qui domine : 28 % des habitants des villes de plus de 100 000 habitants se sentent seuls, contre 21 % en milieu rural. ●

La grosse fatigue des directeurs d'Ehpad



Les Échos Études ont publié, le 20 janvier, une enquête réalisée auprès des directeurs d'Ehpad. Sur une échelle de 0 à 10 mesurant la satisfaction globale au travail, la note moyenne atteint 6, soit juste au-dessus de la moyenne. Les

directeurs très satisfaits (notes de 9 et 10) sont aussi nombreux que ceux se déclarant pas du tout satisfaits (0, 1 ou 2). L'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle est difficile à obtenir pour trois dirigeants sur quatre. La situation est même très compliquée pour plus d'un directeur sur cinq. L'épuisement professionnel guette un peu plus de la moitié de l'échantillon. ●

Enfance : un conseil des victimes est envisagé

Les concertations afin de réfléchir à la création d'un conseil des victimes ont été lancées le 13 janvier. Annoncée en novembre à la suite des affaires Le Scouarnec et Bétharram, cette initiative a pour objectif d'associer les victimes d'hier aux politiques de prévention et de protection des enfants d'aujourd'hui et de demain. Dans cette perspective, Sarah El Haïry, Haute-commissaire à l'Enfance, souhaite solliciter les collectifs de victimes, ainsi que des associations et des personnalités qualifiées. À l'issue de ces travaux, en cas de consensus, le Haut-commissariat proposera à l'exécutif des orientations visant à structurer un conseil des victimes. ●



Pauvreté en milieu rural : loin d'être une fatalité

La Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la

pauvreté a publié, le 15 janvier, un livret sur la pauvreté en milieu rural. Ce document est le fruit des travaux conduits notamment dans le cadre des ateliers territoriaux menés par les commissaires à la lutte contre la pauvreté et de la rencontre nationale du 29 septembre 2025. Selon les auteurs de cette étude, la pauvreté en milieu rural, souvent discrète et diffuse, fragilise notre contrat social et met à l'épreuve la promesse républicaine d'égalité. Elle favorise la reproduction sociale et accentue les fractures territoriales. Rien, pourtant, n'est irréversible et une action collective et coordonnée peut inverser cette tendance. Le livret décrit en effet de très nombreuses initiatives, partout en France, dans des secteurs aussi divers que l'alimentation, la mobilité ou encore la lutte contre l'isolement. ●

Protection des mineurs : prévenir plutôt que guérir

Selon la Haute-commissaire à l'Enfance, qui a pris la parole le 13 janvier sur le sujet, près de 3 000 personnes ont été écartées des secteurs de la protection de l'enfance et de l'accueil du jeune enfant par la généralisation, en octobre 2025, du système de vérification des antécédents judiciaires. « Les contrôles se poursuivent, nous vérifions tout le stock des professionnels et des bénévoles », a-t-elle déclaré, sans préciser dans quelle proportion ces personnes étaient en poste ou en phase de candidature. Au total, plus de 650 000 attestations ont été délivrées. L'attestation d'honorabilité est un document qui certifie qu'une personne n'a pas de condamnation au casier judiciaire, ni d'inscription au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (Fijaisv) l'empêchant d'exercer auprès de mineurs.

Cette information, aux apparences anodines, donne en réalité le tournis quand on essaie de se pencher sur l'ampleur du phénomène et de son ancienneté. Si l'on considère que la généralisation des contrôles date de moins d'un an, quel est le nombre envisageable de faits et de jeunes victimes durant plusieurs décennies ? Les personnes écartées seront-elles soumises à des vérifications *a posteriori* ? Pour l'instant, nul ne le dit. D'autre part, bien d'autres secteurs sont également en cause. Si le dispositif a été étendu en décembre 2025 aux demandeurs à l'agrément à l'adoption et le sera au cours du premier semestre aux instituts médico-éducatifs qui accueillent les enfants en situation de handicap, cette vérification ne concerne pas les vacataires ou intérimaires dans les écoles maternelles ou primaires. Une approche bien plus globale du phénomène semble donc nécessaire pour prévenir, plutôt que guérir...

Antoine Janbon



L'Uriopss Pays-de-la-Loire échange sur la protection des majeurs



L'Uriopss Pays-de-la-Loire propose, le 3 mars, une matinée de travail sur le thème : « Protection juridique des majeurs : mieux se connaître pour mieux

travailler ensemble ». Organisée dans le cadre de la deuxième édition de la Semaine nationale de la protection juridique des majeurs (SNPJM) par 3 associations locales, actrices de la protection des majeurs en Loire-Atlantique (ATIMP 44, CRIFO et UDAF 44), en partenariat avec l'Uriopss Pays-de-la-Loire, cette matinée sera l'occasion de mieux connaître les missions des services de protection. Il s'agira également de partager un certain nombre de représentations et de déconstruire les idées reçues. La but est d'arriver à plus de connaissance mutuelle et de coopération. ■



L'Uriopss ARA crée la plateforme Services Partagés

Depuis plusieurs années, de nombreuses structures alertent sur la difficulté à accéder à des compétences fiables, disposant d'une expertise nécessaire à la constitution de fonctions support de qualité : expertise patrimoniale, systèmes d'information, gestion de paie, achats... Les petites et moyennes associations n'ont ni la taille critique, ni les ressources internes, pour structurer ces fonctions. Pourtant, l'impact sur la qualité de service et la continuité d'activité est déterminant. Pour que chacun puisse disposer d'un appui solide, durable et adapté, l'Uriopss Auvergne-Rhône-Alpes a pris l'initiative, fin décembre, de créer Services Partagés, une structure dédiée aux fonctions support des structures du secteur social et médico-social. ■



Handicap : l'Uriopss Paca et Corse organise un speed-meeting

L'Uriopss Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse organise, le 10 mars, à Marseille, une rencontre départementale entre professionnels du secteur de la protection de l'enfance et médico-social de l'enfance en situation de handicap sur le territoire des Bouches-du-Rhône. Cette matinale, prendra la forme d'un speed-meeting, qui consistera en la rencontre



LES DÉMARCHES DE

Handicap : l'Uriopss rappelle l'urgence d'une politique territoriale lisible, ambitieuse et équitable



Alors que s'approchent les élections municipales, l'Uriopss a appelé, au mois de décembre, à prendre en compte plusieurs priorités : garantir l'égalité territoriale

comme préalable à tout transfert de compétences entre l'État et les départements ; inscrire l'accessibilité universelle comme une norme de l'action publique ; renforcer la liberté de choix des personnes, notamment par des politiques de désinstitutionnalisation qui ne doivent pas conduire à une diminution de l'accompagnement ; protéger le pouvoir d'achat et les ressources des personnes en situation de handicap pour éviter leur précarisation. « À l'heure où, en mars prochain, près de 36 000 municipalités seront renouvelées, il est essentiel que les élus locaux prennent pleinement la mesure de cette responsabilité. Écoles réellement accessibles, voirie adaptée, transports et mobilités inclusives, accès au numérique, à la culture et au sport : les municipalités ont la main sur ces leviers d'amélioration de la vie quotidienne. L'enjeu est clair : penser l'inclusion de toutes et tous dès la conception, et non *a posteriori* », rappelle l'Uriopss. •

Enfance : l'Uriopss auditionnée sur la PPL relative à l'intérêt des enfants

L'Uriopss a été auditionnée, le 8 janvier, aux côtés du GEPSO et de la Cnape, sur la proposition de loi relative à l'intérêt des enfants, à la demande de la députée Perrine Goulet, rapporteure du texte. La députée souhaitait en effet recueillir les avis et suggestions de l'Uriopss sur les articles de la proposition de loi, en vue de son examen en commission des affaires sociales le 21 janvier.

L'Uriopss a indiqué pleinement partager les ambitions de cette PPL, qui visent à renforcer l'accès aux droits des enfants protégés, à assurer une protection rapide et effective lorsque la situation le nécessite, et à mieux contrôler les conditions d'accueil des enfants et des jeunes. Toutefois, dans un contexte de crise du secteur et de multiplications des initiatives parlementaires et gouvernementales sur le sujet, l'Uriopss a appelé à la cohérence des différents textes en préparation et à s'assurer du caractère

opérationnel des évolutions envisagées. L'Uniopss a également partagé à la rapporteure plusieurs suggestions de réécriture des articles. Alors que le texte entend interdire la création et la gestion des établissements de protection de l'enfance par des acteurs privés lucratifs, l'Uniopss a aussi soutenu la nécessité de réguler la lucrativité dans le champ de la petite enfance. La rapporteure s'est montrée à l'écoute des suggestions de l'Uniopss et portera plusieurs d'entre elles lors de l'examen en commission des affaires sociales. •

Plan Grand âge: l'Uniopss rencontre Charlotte Parmentier-Lecocq



L'Uniopss, représentée par son président, Daniel Goldberg, a été conviée par la ministre Charlotte Parmentier-Lecocq à un temps d'échanges autour du plan Grand âge qu'elle

compte rendre public à la mi-février. Daniel Goldberg a rappelé les positions de l'Union en faveur d'une « vraie 5^e Branche » pour assurer une gouvernance des politiques publiques, avec les SPDA qui doivent pouvoir co-construire la programmation de l'offre au niveau territorial. De même, pour l'attractivité des métiers, il a fait état de la nécessité d'une trajectoire des finances publiques permettant d'améliorer la reconnaissance des professionnels et leur qualité de vie au travail. •

Protection de l'enfance : l'Uniopss auditionnée sur le suivi du rapport Santiago



Le 7 janvier dernier, Daniel Goldberg, président de l'Uniopss, a représenté le secteur associatif lors de l'audition par l'Assemblée nationale sur les suites du rapport de la députée Isabelle Santiago sur la protection de l'enfance.

Il a rappelé que, pour l'Uniopss, au-delà même des mesures urgentes à prendre pour répondre à la crise de la protection de l'enfance, c'est d'une grande politique de l'enfance dont le pays a besoin. Une politique au sein de laquelle la protection de l'enfance doit avoir les moyens financiers et humains de répondre aux missions qui lui sont confiées par les pouvoirs publics. •



successive, sous forme de tête-à-tête de responsables, chefs de service, ou coordonnateurs d'établissements ou

services sociaux et médico-sociaux. Elle s'inscrit dans une logique de décroisement entre les différents professionnels de l'action sociale et médico-sociale, et vise à favoriser l'interconnaissance et le partenariat au service de l'accompagnement des enfants protégés en situation de handicap. ■

Une nouvelle directrice à la tête de l'Uriopss Bretagne

À l'issue du processus de recrutement lancé en fin d'année dernière, le Conseil d'administration de l'Uriopss Bretagne a nommé Élodie Rué-Rioche, directrice de l'Union régionale.



Celle-ci assurait depuis 2022 les fonctions d'adjointe de direction et depuis 18 mois, l'intérim de direction de l'Uriopss. Elle est entrée dans les effectifs en 2006 en tant que

conseillère technique juridique en droit social et de l'action médico-sociale et sociale, en charge de l'animation du secteur handicap. Elle a été amenée par la suite à assurer la responsabilité pédagogique de l'activité Formations Inter et a assuré diverses représentations, accompagnements et formations auprès des adhérents. ■

L'Uriopss Bourgogne-Franche-Comté forme sur le rôle de manager

L'Uriopss Bourgogne-Franche-Comté organise, les 6 et 27 mars, plusieurs sessions de formation sur le thème : « Se penser cadre en 2026 : posture, positionnement et pratiques managériales. » Cette formation s'adresse aux professionnels en poste depuis au moins deux ans souhaitant : mieux comprendre leur environnement professionnel, clarifier et affirmer leur rôle de cadre, adopter une posture managériale ajustée et efficace, mais également motiver et encadrer leurs équipes à l'aune des tendances psychosociologiques actuelles. ■

Stéphane Lenoir, le règne de la simplicité

Stéphane Lenoir est le nouveau directeur général de l'Uniopss depuis le 16 décembre 2025. Une mission qu'il entend aborder avec pragmatisme et ouverture, le regard tourné vers l'avenir...

Endosser le costume d'un directeur général de l'Uniopss n'a jamais été chose facile. C'est pourtant avec simplicité et pragmatisme que Stéphane Lenoir a accepté cette mission, mi-décembre. Peu ébloui par cette nouvelle fonction, celui-ci n'a qu'un seul objectif en tête : l'amélioration de la situation des personnes les plus fragiles. *« Le jour où je commencerai à me regarder dans la glace en m'extasiant sur le fait que je suis directeur général de l'Uniopss, il sera sans doute temps que je parte. »* Cette simplicité caractérise l'homme né le 8 mars 1978 à Villepinte, en région parisienne. *« Je suis issu d'une famille modeste et j'ai grandi en HLM jusqu'à mes huit ans avant de rejoindre un petit village à la campagne, au nord de l'Yonne. »*

Stéphane Lenoir ne souhaite pas particulièrement s'appesantir sur cette jeunesse qui ne dit rien de ses combats futurs. Rien ne prédestine en effet le jeune homme de l'époque à faire carrière dans le social. *« Après avoir obtenu mon baccalauréat, j'ai souhaité suivre des études de langues appliquées en anglais et en allemand ».* Il se destine ensuite à suivre des études en intelligence économique après un détour par un emploi-jeune. *« Le service militaire obligatoire*

était encore en vigueur, mais je ne souhaitais pas faire l'armée. J'ai donc accepté, durant une année, un emploi jeune dans un lycée de Maurepas, en région parisienne. » Après avoir obtenu une maîtrise d'information et de communication à la Sorbonne, il envisage de débiter sa vie professionnelle et c'est là que tout bascule. Stéphane a rapidement deux propositions d'emploi : la première émane d'une société dans le secteur du pétrole et la seconde du GIHP, une association qui milite et agit pour rendre effective la citoyenneté pleine et entière des personnes en situation de handicap. *« Ma compagne était à l'époque en école de travail social et me racontait à quel point ses études étaient passionnantes. Ce sont nos échanges qui m'ont conduit à choisir l'univers du handicap. »*

Citoyenneté

Recruté au sein du GIHP en tant que chargé de communication en 2004, il trouve rapidement ses marques. *« La conviction des membres de l'association, la justesse des combats menés et leur importance pour notre cohésion sociale : tout me plaisait dans ce nouvel environnement que je découvrais avec la sensation de l'avoir toujours connu. »* Très impliqué, il ne tarde pas à travail-

ler sur de nombreux dossiers majeurs, comme l'accès des personnes en situation de handicap à la culture, à l'emploi ou au logement et devient chargé de mission. Après un détour au sein du GIHP d'Île-de-France qui gère un service d'aide à domicile, il participe au développement de projets d'habitat, avant de retrouver le siège, en tant que coordinateur national cette fois-ci, l'équivalent d'un poste de directeur. *« Nous avons beaucoup travaillé sur les questions d'habitat et fait en sorte que l'association puisse pérenniser son action ».* Stéphane Lenoir veille également à ce que la notion de citoyenneté des personnes en situation de handicap soit reconnue à sa juste valeur, au travers de l'accessibilité notamment. *« Des progrès ont été réalisés dans ce domaine ces dernières années, car il s'agit de questions portées par des personnes qui font l'expérience de la discrimination. D'autres secteurs tentent de suivre cette dynamique, en donnant la parole aux personnes concernées, mais cela prend du temps et demande des moyens pour se faire entendre. »*

Selon Stéphane Lenoir, ce combat ne sera sans doute jamais terminé. *« Si certaines avancées ont pu être obtenues, il reste toujours des personnes qui n'ont jamais*

eu la possibilité de se rendre dans une mairie, de travailler ou de faire du sport, à cause de leur situation de handicap. » Pour lui, deux éléments semblent déterminants pour atteindre cet objectif de citoyenneté. Il convient tout d'abord de travailler sur l'environnement, comme l'architecture ou l'urbanisme, pour le rendre accessible à tous.

Mais il semble également nécessaire de créer des espaces publics accueillants pour favoriser les rencontres et changer le regard du monde des valides sur le handicap. « J'ai eu l'occasion de travailler avec des étudiants valides et en situation de handicap moteur à Nanterre. Je ne compte plus les témoignages des étudiants valides qui m'expliquaient ne plus faire de différence à force de côtoyer des étudiants handicapés. Il faut multiplier les lieux accessibles à toutes et tous pour supprimer les « ghettos » sociaux que nous créons. C'est comme cela que la société tout entière va évoluer. »

Cause commune

En 2020, Stéphane Lenoir élargit son horizon en intégrant le Collectif Handicaps, une fois de plus en tant que coordonnateur. Cette entité rassemble 54 associations du secteur qui ont choisi d'unir leurs forces pour porter un message fort, afin de peser sur les politiques publiques et de favoriser l'effectivité des droits des personnes concernées. Une expérience qui a beaucoup marqué le futur directeur général de l'Uniopss. « J'ai pris conscience à cette occasion de l'importance de faire cause commune pour obtenir des résultats tangibles. À l'heure où les associations sont de plus en plus fragilisées et les financements publics de plus en plus rares, cette exigence d'union devient urgente. »

C'est en septembre 2023 que Stéphane Lenoir devient directeur général adjoint de l'Uniopss. « Je connaissais un peu l'Union

pour l'avoir côtoyée dans le cadre du GIHP et du Collectif Handicaps. Je savais la qualité du travail mené et c'est ce qui m'a poussé à accepter ce poste. »

Un peu plus de deux ans plus tard, il en devient le directeur général, le 16 décembre 2025, précisément. « J'ai bien conscience qu'il s'agit d'un poste complexe. Les problématiques ne sont pas si différentes que dans une autre structure, mais les échelles sont bien plus importantes. » Stéphane Lenoir sait aussi qu'il ne sera pas seul pour affronter les défis qui se présenteront à l'Union dans les années à venir. « J'ai découvert au sein des équipes du Réseau un investissement et un engagement certains pour faire évoluer la situation des personnes les plus fragiles et je sais également pouvoir compter sur notre complémentarité avec Daniel Goldberg, président de l'Uniopss, un critère essentiel pour moi. »

Selon le nouveau directeur général de l'Uniopss, les combats des acteurs de la santé et des solidarités n'ont jamais été autant d'actualité. « Nous vivons dans une période troublée, dans laquelle les replis sont nombreux et des choix électoraux nourris d'un sentiment de mépris. Il nous appartient de nous mobiliser collectivement pour améliorer le quotidien des personnes les plus vulnérables et ainsi les éloigner de toutes ces passions tristes. C'est ce que nous allons faire dans le cadre de notre prochain Congrès le 31 mars et le 1^{er} avril prochains. » Certes, Stéphane Lenoir est lucide sur le fait que son statut a changé et qu'il est désormais à la tête d'une institution vieille de presque 80 ans, mais cela ne le perturbe pas le moins du monde. Celui-ci reste serein, le regard tourné vers l'avenir, en toute simplicité. ●

Antoine Janbon



8 mars 1978

Stéphane Lenoir naît à Villepinte, en Seine-Saint-Denis.

1^{er} octobre 2004

Il intègre le GIHP.

16 décembre 2025

Il devient directeur général de l'Uniopss.

© Mathieu Cugnot

Voisin malin, l'intérêt général en porte-à-porte

Parce que nombre de personnes n'accèdent pas aux informations institutionnelles qui peuvent les concerner, l'association Voisin malin vient sonner à la porte des habitants pour informer et écouter, de pair à pair.

Sur un marché de Villiers-le-Bel, un vendredi de janvier, Maeva, 21 ans, et Shaïna, 20 ans, badge autour du cou et tablette en main, vont à la rencontre des passants pour échanger autour de l'alimentation. Une jeune femme, un carton de pizza à la main, s'arrête. Le but étant d'informer sur une alimentation saine et équilibrée, la situation fait rire les trois jeunes femmes. La démarche de Maeva et Shaïna, « Voisines malines », n'en est pas moins des plus sérieuses. Toutes deux étudiantes, elles sont par ailleurs salariées à temps très partiel de l'association Voisin malin pour informer tout un chacun sur divers sujets d'intérêt général.

« Nous faisons des campagnes 'd'aller-vers' pour les personnes qui n'ont pas certaines informations », présente Ana Paula Gomes, responsable « du site » Villiers-le-Bel pour l'association Voisin malin. À Villiers-le-Bel, l'association a installé ses bureaux dans les locaux de la Régie de quartier. Près de 70 % de la ville est en quartier politique de la Ville. Or, dans ces espaces, les habitants n'accèdent pas toujours à l'information dont ils pourraient avoir besoin. Les raisons sont diverses : isolement, barrière de la langue, autocensure... « De

manière générale, nous informons pour faire la liaison directe avec les institutions », décrit Ana Paula Gomes. « Nous avons différentes campagnes en cours en plus de celle concernant l'alimentation : l'une en direction des personnes âgées pour les informer sur les caisses de retraite, sur le CCAS, sur les Petits Frères des Pauvres, pour les plus isolées. Une autre campagne concerne l'insertion jeunesse et la santé mentale. En 2025, nous avons aussi fait une campagne sur le soutien à la parentalité. En 2024, l'une de nos grandes missions a été l'information sur les dépistages des cancers, mais aussi sur les fake news. Les campagnes peuvent se faire à la demande de commanditaires comme les bailleurs sociaux, la ville, la préfecture, l'ARS ou Veolia, par exemple, pour la consommation d'eau, ou sur proposition, quand nous identifions un besoin. Nous faisons ce qu'on appelle souvent 'le dernier kilomètre' pour aller vers les gens, sous forme de porte-à-porte, en pied d'immeuble, sur les marchés ou en ateliers. »

Entraide

Voisin malin est implantée à Villiers-le-Bel depuis 2015. Sur le plan national, l'association a été créée dès 2010 par Anne Charpy qui, peu après ses études en sciences politiques, était partie travailler au Chili, notamment dans les quartiers populaires de Santiago, où elle trouve, dans les systèmes d'entraide de pair à pair des habitantes, l'inspiration de Voisin malin. L'association propose des contrats de travail en CDI d'une quinzaine d'heures en moyenne par mois aux Voisins malins qui sont avant tout des habitants du quartier et sont encadrés par un responsable de site. Voisin malin est désormais implantée dans une trentaine de quartiers de 19 villes de France. Et une dizaine d'autres associations ont également intégré la démarche en propre, en partenariat avec Voisin malin (**lire encadré**).

Afin que les équipes informent au mieux les habitants, la méthodologie est bien établie. Il s'agit d'abord de comprendre les besoins locaux avec les Voisins malins eux-mêmes, qui connaissent le territoire, ainsi que les partenaires (ville, associations, fondations). Dès lors,



© Michel Le Moine



© Michel Le Moine

une réflexion s'engage, y compris avec les partenaires financiers (association nationale, ARS...). Ensuite, plusieurs heures de formation sont prévues pour toute l'équipe des Voisins malins sur le sujet de la campagne à venir. « Par exemple, pour notre campagne en cours sur l'insertion jeunesse et la santé mentale, nous nous sommes rapprochés de la Maison des adolescents, du Point accueil écoute jeunes (PAEJ) de l'UDAF, de l'association Initiatives multiples d'actions auprès des jeunes (IMAJ) », explique Ana Paula. « Quand on sort de la formation, on fait le point sur ce qu'on a compris », décrit Shaïna, « pour adapter les messages aux habitants ».

Diversité

Les messages sont en effet généralement co-construits avec les Voisins malins. En fin de campagne, un bilan est établi avec les partenaires. « Pour les personnes âgées, il était ressorti par exemple qu'il y avait des questions de précarité, qu'elles voulaient aussi des activités plus proches de chez elles. », se souvient la responsable de site. Cette remontée d'information est utile aux partenaires.

Côté habitants, l'accès à l'information en matière de santé, de droits sociaux, d'éducation, d'emploi, est crucial. « Beaucoup de personnes n'ont aucune idée de ce qui existe : elles ne savent pas ce qu'est le CCAS, certaines ne savaient pas qu'il y avait une épicerie sociale ou une médiathèque à côté de chez elles », souligne Ana Paula. L'équipe de Villiers-le-Bel compte 8 Voisins malins, hommes et femmes de tous âges. Les statuts sont variés, de l'étudiante à l'aide-soignante, maman ou pas, de langues différentes... « Cette diversité nous aide beaucoup, pour nous adresser à tout le monde, c'est la richesse de l'association », estime Shaïna. Marclin, lui, n'est salarié que depuis deux mois, mais déjà très investi. « Quand je suis arrivé, ce sont les associations qui m'ont aidé. Moi, je ne savais rien. Je rends service, mais j'apprends aussi plein de choses. » Selon Maeva, étudiante en kinésithérapie, « ce qui est agréable,

Intégrer la démarche d'aller-vers

À la Compagnie du vingtième (ou C^{ie} du 20^e), association dite « entreprise à but d'emploi » portant l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) depuis juillet 2023 dans le quartier Fougère-Le Vau, à Paris, l'ancrage territorial et le lien social de voisinage, on connaît ! Pas étonnant que la rencontre avec Voisin malin ait eu lieu. La C^{ie} du 20^e recrute de façon inconditionnelle en CDI les personnes qui le souhaitent à temps choisi, dès lors qu'elles sont habitantes du quartier et qu'elles sont au chômage depuis plus d'un an. Il s'agit alors de coconstruire son emploi sur mesure avec la personne recrutée. Cette expérimentation existe depuis une dizaine d'années sur toute la France, dont quatre territoires à Paris. La C^{ie} du 20^e compte 64 salariés. Au-delà d'un large panel d'activités (l'association a créé plusieurs lieux, dont un Café des liens, un lieu pour le répit parental, une ressourcerie...), un volet concerne la médiation sociale. « Avec les premières personnes salariées, nous avons eu dès le début une démarche volontariste d'aller-vers, en porte-à-porte. Aujourd'hui nous avons 16 nationalités dans l'équipe, autant de langues et un ancrage local fort », explique Bérangère Marais, directrice adjointe de la C^{ie} du 20^e. « Nous avons tôt travaillé avec Voisin malin qui nous a formés et continue de le faire. Nous avons fait beaucoup de missions de porte-à-porte, notamment sur le cadre de vie avec les bailleurs sociaux, sur l'accès aux droits avec la Maison des solidarités de la mairie... Nous nous affranchissons de la méthodologie de Voisin malin pour des missions plus courtes, mais nous sommes totalement dans cette démarche d'aller-vers. » ●



© Michel Le Moine

c'est de voir qu'on a un rôle. Par exemple, lors de la mission auprès des personnes âgées, j'ai vu à quel point ça leur faisait du bien simplement de parler, parce que certaines ne voient personne de toute la journée. » ●

Stéphanie Barzasi

L'évaluation en question

La Haute Autorité de santé (HAS) a publié, début janvier, deux nouvelles fiches pratiques à destination des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) et des organismes d'évaluation. Le but : clarifier sa procédure de cotation.

A lors que le dispositif d'évaluation de la qualité des établissements et services est de plus en plus contesté, car ne tenant pas compte de la réalité des pratiques professionnelles et des modalités d'accompagnement, la Haute Autorité de santé a publié, le 8 janvier, deux fiches précisant les modalités de cette procédure. Ces documents doivent aider les évaluateurs à mieux prendre en compte les spécificités des structures.

> ÉVALUER LA QUALITÉ DES ÉTABLISSEMENTS

La Haute Autorité de santé (HAS) a élaboré en 2023 un dispositif d'évaluation des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS). Reposant sur un système de cotation, il a pour but d'objectiver le niveau de qualité des ESSMS à travers des entretiens avec les personnes accompagnées, les professionnels et la gouvernance, de l'observation et de l'analyse documentaire.

> PRÉCISER LE SYSTÈME DE COTATION

Ces fiches pratiques précisent tout d'abord que le choix d'une cotation se construit en s'appuyant sur plusieurs paramètres : la connaissance du secteur, une cohérence entre l'ensemble des éléments recueillis, une recherche du sens et de la pertinence des

actions menées et enfin, une exigence de traçabilité des mesures prises, ce qui permet de s'assurer de la bonne continuité du parcours de soin et d'accompagnement.

> QUELLE PLACE DE L'ÉVALUATEUR ?

Un rapport d'évaluation est ensuite rédigé par l'évaluateur, qui le remet à l'ESMS étudié, afin que celui-ci puisse élaborer et alimenter un plan d'amélioration continue de la qualité. Celui-ci doit évidemment justifier ses cotations en se basant sur plusieurs éléments combinés : des entretiens avec la personne accompagnée, les professionnels, la gouvernance et les membres du conseil de la vie sociale ; des consultations documentaires ; des observations, notamment sur les locaux, les affichages, les supports de communication, la posture et les pratiques des professionnels.

> UNE ÉVALUATION À JUSTIFIER

Selon la Haute autorité de santé, l'évaluateur est également chargé de rédiger des commentaires « précis, clairs et étayés », synthèse de l'ensemble des éléments relevés, afin que la structure puisse comprendre la cotation attribuée. Un formulaire spécifique doit être rempli lorsqu'ont été relevés un ou plusieurs critères impératifs, et qu'un établissement a été coté « pas du tout satisfaisant », « plutôt pas satisfaisant » ou « plutôt satisfaisant ». Enfin, une analyse synthétique est rédigée, présentant les points forts et les axes de progrès de la structure, de façon claire et accessible.

> COTATION « NON CONCERNÉ »

La cotation « non concerné » est l'objet de la seconde fiche pratique. Ce dispositif intervient comme dernier levier d'ajustement pour écarter les éléments d'évaluation inapplicables et non pertinents au regard des missions des ESSMS. En effet, le dispositif repose sur un référentiel unique, commun à l'ensemble des structures, qui accompagnent une grande diversité de personnes. Il convient donc de l'adapter. •



Stéphane Lenoir

Directeur général de l'Uniopss

« Tenir compte de la spécificité des établissements et des services. »

« Le dispositif actuel d'évaluation de la qualité ne satisfait pas bon nombre d'acteurs des solidarités. Au-delà du coût de l'évaluation, le formalisme exigé par la démarche qualité exerce une pression sur les structures dont les résultats ne sont pas toujours compris, et qui ne rendent pas bien compte de la pratique professionnelle. Il est nécessaire de mieux tenir compte de la réalité et de la spécificité des établissements et des services. L'Uniopss débute un travail d'analyse critique des critères de la HAS, avec ses adhérents et les Uriopss, afin de déterminer si ces derniers répondent entièrement aux enjeux de la qualité des prestations offertes aux personnes accompagnées. »

union SOCIALE

LE MAGAZINE DU RÉSEAU
UNIO PSS - URIOPSS



Un regard engagé sur l'actualité sociale et les initiatives des associations de santé et de solidarité sur les territoires !

Depuis 1947, le magazine *Union Sociale* est la vitrine des valeurs portées au quotidien par le réseau Uniopss-Uriopss.



28 pages couleurs

Chaque mois, découvrez :

- Des analyses et prises de position sur l'actualité et les politiques de santé et de solidarité
- Des reportages au plus proche du terrain
- Des portraits d'acteurs de la solidarité
- Des prises de parole de personnalités pour ouvrir des perspectives

En savoir plus et
vous abonner :
uniopss.asso.fr
rubrique Expertise,
analyses, publications



BULLETIN D'ABONNEMENT

À retourner, accompagné de votre chèque établi à l'ordre de UNIO PSS,
à : UNIO PSS - 15 rue Albert - CS 21306 - 75214 Paris Cedex 13

- ☐ **OUI, je souhaite m'abonner à Union Sociale**
pendant 1 an (10 n°s), je joins mon chèque de 60 € TTC
- ☐ Étranger/hors UE : 70,50 €

- ☐ Je souhaite recevoir le(s) numéro(s) d'Union Sociale
suivant(s) à 10€ TTC l'exemplaire (frais de port compris) :

..... exemplaire(s) x 10€ du n° = €
..... exemplaire(s) x 10€ du n° = €
..... exemplaire(s) x 10€ du n° = €

TOTAL : €

Nom

Prénom

Organisme

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Fax

e-mail

Date Signature :

L'individu et le collectif au centre du Congrès de l'Uniopss

C'est à Paris, à la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette, que se tiendra, les 31 mars et 1^{er} avril 2026, le prochain Congrès de l'Uniopss. Un temps fort de mobilisation pour porter nos convictions, peser dans le débat public et mettre en avant les solidarités comme moteur de notre société.

« **P**lace de l'individu, pouvoir du collectif : à l'heure des choix, donnons de la force à notre société ! » : tel sera donc le fil rouge du 36^e Congrès de l'Uniopss. Après le Congrès de Lyon qui a rassemblé, en 2024, plus de 1000 participants, ce nouveau rendez-vous sera ainsi l'occasion d'explorer la tension entre l'individu et le collectif, et de mettre en avant rôle des associations, entre les tendances à une fragmentation de la société et une visée universaliste.

Dans un contexte d'incertitudes profondes, marquées par les risques géopolitiques et écologiques et des choix pour l'avenir bien souvent décisifs, notre modèle social, dont les associations sont des piliers actifs, est régulièrement remis en cause, alors qu'il constitue un ciment de l'ensemble de la société. Dès lors, le lien que chacun d'entre nous entretient avec le collectif est de plus en plus questionné.

Quel modèle social souhaitons-nous dans les années à venir face aux nouveaux risques qui se présentent à nous ? Quelles composantes relèvent de la responsabilité collective et de notre responsabilité individuelle ? Est-on mieux protégé individuellement ou collectivement ? Voici les quelques questions auxquelles va tenter de répondre le Congrès de l'Uniopss en proposant un véritable projet de société.

Démocratie participative

À l'heure où le secteur lucratif prend de plus en plus d'ampleur dans le secteur des solidarités, générant son lot de scandales dans le secteur des personnes âgées ou de la petite enfance, où les fractures territoriales et les replis ne cessent de se développer et d'alimenter les extrêmes, la place des associations pour recréer du lien entre les individus et un sentiment d'appartenance collectif n'a jamais été aussi nécessaire pour faire vivre une démocratie participative autant que représentative, et redonner aux individus le goût de la citoyenneté.

Au regard d'échéances électorales décisives à venir, tant à l'échelon national, avec l'élection présidentielle, que local, avec les élections municipales, le Congrès de l'Uniopss est un rendez-vous incontournable, pour mettre en valeur toutes les richesses des acteurs des solidarités et de la santé et pour préparer un avenir dans lequel l'humain et la solidarité restent au centre de tout.

Quel avenir pour la Sécu ?

Ce Congrès sera marqué par de nombreux échanges et débats passionnants grâce à l'intervention de plusieurs invités de renom. C'est le cas, par exemple de la séquence plénière d'ouverture qui questionnera nos certitudes dans un monde d'incertitude, avec la présence programmée de Frédéric Dabi, directeur général de l'Ifop et du célèbre sociologue François Dubet ou bien de la séquence permettant d'évaluer la place de l'éthique dans un monde en quête de sens, à partir d'un échange entre Fabrice Gzil, philosophe et membre du Comité consultatif national d'éthique et Magali Assor, vice-présidente du Comité d'éthique de l'Uniopss. En tant que ciment de notre cohésion sociale, l'avenir de notre Sécurité sociale sera évidemment abordé, avec les interventions de Éric Chenut, président de la Mutualité Française et de Bruno Palier, directeur de recherche au CNRS. Président d'ESS France, Benoît Hamon débattrà du futur du modèle non lucratif, tandis que Claire Hédon évoquera le recul de l'accès aux droits dans une société de plus en plus dominée par les extrêmes.

Bref, un programme très riche, ponctué par de nombreux moments interactifs, des témoignages de terrain et des ateliers participatifs, durant lesquels l'incroyable créativité associative sera évidemment mise à l'honneur. ●

Pour en savoir plus et vous inscrire :

<https://congres.uniopss.asso.fr/>

Solidarités, santé : quelle place pour la prévention ?

Les politiques sanitaires et sociales sont bien souvent tournées vers la réparation, mais de nombreuses situations complexes pourraient être évitées en renforçant les politiques de prévention. Comment relever ce défi ? Quelle place des associations dans ce cadre ? *Union Sociale* fait le point.



« Les politiques de prévention
nécessitent une vision à
long terme... »

[p. 18](#)

Eliad, à la pointe de la prévention

[p. 20](#)

Santé mentale, quand la
prévention s'organise

[p. 22](#)

« Les politiques de prévention nécessitent une vision à long terme... »

Présidente de la Fédération Addiction, Catherine Delorme revient sur les enjeux des politiques de prévention et sur les progrès que la France devrait mener dans ce domaine pour aller au-devant des publics les plus fragiles.

Union Sociale: Comment définir une politique de prévention efficace ?

Catherine Delorme : Une bonne politique de prévention est celle qui crée un environnement favorable à l'adoption de comportements moins néfastes et plus vertueux. Celle-ci doit également bénéficier à tous les citoyens, en leur permettant de comprendre les bénéfices de tel ou tel comportement et de se responsabiliser autour de ce dernier. Il s'agit également de faire en sorte que cette politique de prévention soit globalement positive, même si des étapes peuvent passer par l'édiction de repères, afin d'aider à réguler certains comportements. Les campagnes comme celle du *Dry January* par exemple sont l'occasion, pour ceux qui y participent, de vivre des moments festifs, en prenant conscience que l'on peut s'amuser sans forcément passer par la consommation d'alcool et que l'on retire des bénéfices immédiats à s'inscrire dans de nouvelles pratiques. Une politique de prévention passe également par une bonne information en permettant aux personnes de savoir vers qui se tourner pour demander conseil ou être accompagnées.

US: Dans quels domaines ces politiques de prévention ont-elles été de vraies réussites ?

CD : Les politiques de prévention ont très bien fonctionné dans le domaine du cancer du sein, mais également de la consommation de tabac. Aujourd'hui, la population générale ne fume presque plus. La population des 18-75 ans fumeuse représente un peu plus de 18 %, soit une diminution de 4 millions de fumeurs dans les 11 dernières années. Ce succès est le résultat d'une politique de long terme, initiée à la

fin des années 1990, durant le mandat de Jacques Chirac. Elle s'est appuyée sur plusieurs leviers. Tout d'abord, un cadre normatif, avec l'obligation par exemple des paquets neutres, mais également une politique de « dénormalisation » du tabac. Ici, il s'est agi de réguler la publicité et le marketing en direction des jeunes qui sont habituellement ciblés pour favoriser leur entrée dans la consommation. Dans cette même optique, un changement culturel a été opéré pour cesser d'associer la cigarette à une image de virilité ou d'indépendance, mais également en organisant des événements comme le mois sans tabac. Plusieurs dispositifs ont également été mis en place pour favoriser le dépistage du cancer, pour tester son souffle, mais également pour être accompagné si l'on souhaite arrêter de fumer. Ces facteurs conjugués ont permis d'obtenir des résultats très probants dont de nombreux autres secteurs pourraient s'inspirer.

US: En dépit de ces résultats très positifs, une partie de la population est passée à côté de cette politique de santé publique. Comment l'expliquer ?

CD : Il faut distinguer trois niveaux d'intervention quand on parle de prévention. La prévention primaire ou universelle qui concerne la population générale, mais qui vise surtout des personnes déjà informées et sensibles à une question de santé publique. Le deuxième niveau est la prévention secondaire. Elle vise à cibler les publics plus éloignés de la santé, en raison notamment de leur situation sociale et pour lesquels il convient de mener des opérations spécifiques, faute de quoi elles restent totalement étanches aux politiques de prévention globales et demeurent sur le bord de la route. Ce

défi n'a pour le coup pas été relevé par les politiques publiques en matière de tabac, car la consommation des personnes précaires ne cesse d'augmenter à l'inverse de la population globale. Enfin, il convient d'évoquer la prévention tertiaire qui comprend la réduction des risques pour des personnes qui consomment déjà.

US: Comment faire en sorte de renforcer les politiques de prévention dans notre pays ?

CD: Tout d'abord, il convient de préciser que, dans bien des pays du monde, l'équilibre entre le curatif et le préventif est bien plus respecté. Faut-il rappeler qu'en Chine, on ne paye son médecin que lorsque l'on est guéri et que l'une de ses missions est de vous maintenir en bonne santé ? En France, nous avons du mal à faire confiance aux politiques de prévention. Nous confondons bien souvent la culture du résultat avec celle de l'immédiateté. Or, l'exemple de la lutte contre le tabac nous montre bien qu'une politique de prévention nécessite du temps et ne débouche sur des résultats qu'à moyen terme. Mais cela n'est pas la perspective des politiques publiques actuelles. La prévention n'est pas financée. Elle est simplement subventionnée. Dès qu'il s'agit de réaliser des économies, c'est toujours le premier poste sacrifié.

US: Quelle place des associations de solidarité pour atteindre cet objectif ?

CD: Lorsque l'on imagine une bonne politique de prévention, on pense bien souvent aux campagnes très médiatiques en direction du grand public, mais, en réalité, il s'agit d'aller au plus près des publics visés pour les inciter à adopter un compor-



tement qui leur soit bénéfique. Dans cette perspective, l'action des associations est absolument essentielle car ces dernières sont en première ligne, à l'écoute des besoins de toutes les personnes qu'elles accompagnent. Leur action est absolument incontournable et mérite d'être beaucoup plus soutenue. ●

**Propos recueillis
par Antoine Janbon**

Quelle action des Banques Alimentaires en matière de prévention ?

Une étude interne de la Fédération Française des Banques Alimentaires, menée l'année dernière, révèle que 40 % des bénéficiaires sont isolés, qu'un quart se déclare en mauvaise santé, et que la prévalence du diabète, des maladies cardiovasculaires et des troubles de santé mentale est nettement supérieure à la moyenne nationale, justifiant la mise en place d'un accompagnement social en complément des distributions alimentaires. « *Les personnes accueillies sont majoritairement seules, avec une prédominance de familles monoparentales. Étant dans la précarité, elles n'ont pas les moyens pour bien se nourrir, en quantité suffisante* », explique

Clarisse Philipot, chargée de mission « Relations institutionnelles » au sein des Banques Alimentaires. Pour mieux répondre à leurs besoins, la Fédération a lancé en 2021, le programme « Bons gestes & Bonne assiette ». Celui-ci propose des cycles d'ateliers co-construits avec les bénéficiaires, abordant des thèmes variés (nutrition, antigaspi, activité physique, découverte agricole), en partenariat avec des structures spécialisées comme la Fédération française des diabétiques ou Siel Bleu. Les ateliers s'appuient sur de nombreux outils pratiques (fiches menus, flyers sur la lecture des étiquettes, alimentation pendant la grossesse, etc.),

adaptés aux besoins spécifiques des publics. Des relais sont également mis en place pour orienter les personnes vers des dispositifs spécialisés (ex : groupes de la Fédération française des diabétiques, maisons sport santé, suivi médical). Une étude qualitative a été menée pour mesurer l'évolution des comportements alimentaires après participation aux ateliers et sans surprises, les résultats sont plutôt encourageants. « Nous pouvons constater une amélioration du sommeil, de l'état de santé, une meilleure appréhension du lien entre l'alimentation et la santé, mais également une plus grande confiance pour cuisiner et bien se nourrir. » ●

Eliad, à la pointe de la prévention

Présente dans plusieurs départements de Bourgogne-Franche-Comté, l'association Eliad a fait de la prévention une véritable marque de fabrique, multipliant les dispositifs innovants en direction des personnes âgées...



Présente dans les départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône et intervenant dans le champ de l'aide à domicile, l'association Eliad a fait de la prévention l'un des axes forts de son action. « Notre expérience et notre expertise nous ont conduits à constater un certain nombre de besoins chez les personnes que nous accompagnons au quotidien, avec bien souvent des situations de perte d'autonomie qui auraient pu être compensées ou dont l'ampleur aurait pu être atténuée », explique Astrid Nier, cheffe de service à Eliad. Largement soutenus, dans le cadre notamment de la Commission départementale des financeurs, les dispositifs n'ont pas cessé de se multiplier depuis 15 ans. Le but de ces derniers, qui s'adressent en priorité à des publics de plus de 60 ans, vise à maintenir l'autonomie, retarder la dégradation de l'état de santé et permettre ainsi le maintien à domicile en toute sécurité.

Premier axe d'action : la nutrition. Afin d'aller au-devant du plus large public, l'association a ainsi mis en place la Nutri'mobile. Cette voiture se déplace partout dans le département du Doubs pour sensibiliser le public aux enjeux de l'alimentation.

« En prenant de l'âge, peuvent survenir toutes sortes de complications, comme l'obésité ou le diabète. Il faut également évoquer la malnutrition et même la dénutrition, qui peut conduire à de la fatigue, à une perte de muscles, avec des risques de chutes et même de décès », explique Antoine Bourcy, diététicien chargé de prévention santé et nutrition au sein d'Eliad et chargé de l'animation de la Nutri'mobile. Pour évoquer ces sujets parfois difficiles dans une ambiance ludique, l'équipe est très présente dans les marchés du territoire. « Ces espaces rassemblent un grand nombre de personnes qui viennent généralement pour passer un moment convivial. Nous en profitons pour organiser des séances de dégustation grâce aux très nombreux produits à disposition sur place. » Antoine Bourcy a aussi imaginé plusieurs outils pour faire vivre cet esprit de partage. C'est le cas, par exemple, de la roue de l'alimentation, un jeu comportant plusieurs thématiques sur le sujet. « Je suis parfois accompagné de la psychomotricienne ou d'un professeur en activité physique adaptée pour prodiguer d'autres conseils. L'idée est de dresser des passerelles pour faire prendre conscience aux personnes que la santé dépend d'un équilibre global. »

Susciter le changement

L'autre domaine majeur de l'action de prévention de l'association concerne l'ergothérapie. Ici, il s'agit de permettre à des personnes de sécuriser leur environnement pour préserver leur autonomie. Dans la même logique que la Nutri'mobile, un Ergo'Bus a vu le jour et se rend lui aussi dans les





marchés ou auprès des mairies. « Notre rôle est de sensibiliser les personnes pour susciter un changement. Il peut s'agir de se doter d'une canne ou d'un déambulateur, et cela peut aller jusqu'à l'aménagement du logement », raconte Juliette Versavaud, ergothérapeute et animatrice de l'Ergo'Bus. « La plupart des personnes que nous croisons n'ont pas vraiment conscience que des aménagements, même minimes, comme une simple barre d'appui ou une bande lumineuse dans un couloir, peuvent faire toute la différence. » Une démarche également utile pour les aidants, qu'ils soient professionnels ou non. « Nous intervenons régulièrement au domicile des personnes que nous accompagnons pour une démarche plus personnalisée. En renforçant leur autonomie, on améliore aussi le confort de travail des professionnels et on prévient les accidents au travail. »

Prévention : l'affaire de tous

Eliad a enfin lancé, en octobre dernier, une équipe mobile de prévention. Celle-ci est constituée par des professionnels qui vont à la rencontre des séniors à bord du Bus de la Prévention pour évaluer globalement leur autonomie, repérer les fragilités et mettre en place un parcours de prévention adapté qui s'appuie sur une approche pluridisciplinaire. « Nous proposons un bilan de santé global en s'appuyant sur la grille d'évaluation ICOPE qui prend en compte la personne dans son environnement, notamment familial. Celui-ci comprend notamment l'audition, la vue, la nutrition, la mobilité, l'état psychologique et la cognition. Au départ, les personnes ne comprennent pas vraiment l'intérêt de ces examens, mais ensuite, elles prennent conscience que tous ces déterminants de santé comptent pour la suite », explique Merryl Lamy au Rousseau, infirmière responsable d'un SSIAD et membre de l'équipe mobile. Stéphanie Duplaix Grandjean, coordonnatrice de la plateforme de répit des aidants de l'association, est également présente au sein de l'équipe pour repérer les besoins et éventuellement envisager une aide en direction d'un proche d'une personne en perte d'autonomie.

Des équipes prêtes à partir

Porté par UNA depuis 2018, à partir de l'article 51 du PLFSS, « Equipes prêtes à partir » est un dispositif innovant visant à apporter une réponse rapide (dans les 6 heures) aux personnes sortant d'hospitalisation et dont la situation de fragilité (santé, autonomie, précarité...) nécessite un accompagnement renforcé dès le retour à domicile. Cette expérimentation d'une durée de 3 ans est à visée nationale. Très impliqués dans ce projet, Eliad, en Franche Comté et Anjou Accompagnement, en Anjou, ont rapidement constitué une équipe et les premiers patients ont été pris en charge en juin 2023. « Les personnes qui sortent de l'hôpital ne sont pas toujours accompagnées, et environ 20 % des réhospitalisations pourraient être évitées. Ce chiffre varie en fonction de l'âge. Le but des équipes prêtes à partir est de repérer les patients à risques, grâce à la collaboration étroite avec le CHU, et de proposer une prise en charge rapide. Nos équipes sont disponibles 7 jours sur 7 pour un retour sécurisé à domicile, avec la mise en place d'un accompagnement adapté et coordonné », explique Astrid Nier, cheffe de service au sein d'Eliad. L'une des originalités de ce dispositif de prévention est son mode de financement. En effet, celui-ci est entièrement assumé par la Sécurité sociale sous la forme d'un forfait couvrant à la fois les frais liés à la santé et à la perte d'autonomie. « Cela nous donne beaucoup de souplesse pour organiser l'accompagnement et moduler celui-ci en fonction des besoins. » Une formule dont pourraient s'inspirer bien d'autres dispositifs. ●

En plus de ces différents dispositifs basés sur le « aller vers », l'association propose des actions collectives gratuites sur des thématiques aussi diverses que le numérique, le bien être, la nutrition ou l'activité physique, mais également des accompagnements individuels gratuits à domicile. « Même si de nombreux progrès restent à accomplir, la prévention ne cesse de prendre de l'importance. Les pouvoirs publics ont bien conscience qu'au regard de l'ampleur de la transition démographique à venir, des difficultés de l'hôpital et de la démographie médicale, cette question va devenir de plus en plus centrale. Le principal défi est de faire comprendre à la population que la prévention est l'affaire de tous, car tous ces dispositifs restent trop peu connus. Il faut multiplier les occasions et les supports pour s'adapter à la situation de chaque personne », rappelle Astrid Nier. ●

Antoine Janbon

Pour plus d'informations : eliad-fc.fr/

Santé mentale, quand la prévention s'organise

La plateforme de prévention en santé mentale de la Fondation Falret lutte à plusieurs niveaux pour prévenir l'apparition de troubles psychiques. Reportage à Paris, entre sensibilisation des jeunes et soutien aux proches de personnes concernées

Autour de la table en U, une douzaine de jeunes d'une vingtaine d'années fait face à Marius et Lilia. Debout devant leur écran, ils sont en plein quiz. « *Vrai ou faux, l'hôpital psychiatrique, c'est pour les fous ?* » Dans la salle, chacun lève un carton. La marée de cartons rouges n'est troublée que par un carton vert. C'est Stéphanie Avasse, la directrice de la plateforme, qui joue les avocats du diable. « *Il faut avoir un grain pour aller à l'hôpital* », affirme-t-elle avec un sourire en coin. Lilia déjoue la provocation en rappelant que les mots « fou » ou « asile » ne sont plus utilisés aujourd'hui.

Ambassadeurs

Marius et Lilia testent ce vendredi matin leur présentation devant leurs homologues « Jeunes ambassadeurs de la santé mentale », venus de Seine-Saint-Denis pour l'occasion. Tous les deux participent avec huit autres jeunes au dispositif « Ambassadeurs », porté par la plateforme. « *Nous sommes en service civique depuis début novembre*, raconte Marius, étudiant de 22 ans en année de césure. *Après avoir suivi plusieurs formations sur*

les premiers secours en santé mentale, les troubles psychiques ou l'animation d'ateliers d'éducation à la santé mentale, nous avons conçu ce premier atelier de sensibilisation, avec l'accompagnement des coordinateurs. » Bientôt, ces jeunes iront le présenter de pair à pair, devant un public de jeunes de 16 à 25 ans, dans des lycées, des foyers jeunes travailleurs ou des missions locales des cinq départements d'Île-de-France. « *L'idée est de faire de la prévention primaire, résume Stéphanie Avasse. Il s'agit de donner aux jeunes des clés de compréhension sur la santé physique et mentale, sur le lien entre les deux, sur la gestion des émotions et de contribuer à leur apporter des ressources, tout en déconstruisant les préjugés tenaces sur ce sujet stigmatisant.* »

Funambules

En 2025, 50 ambassadeurs en service civique ont ainsi sensibilisé 2 357 jeunes dans la région. Ce dispositif, créé en 2018 à Lyon, est l'un des quatre portés par la plateforme qu'elle dirige. Outre les ambassadeurs, il y a des médiations de rue, baptisées « Accueil santé », qui proposent de la sensibilisation en santé mentale auprès des habitants de quartiers populaires. « *Notre offre a été pensée comme une articulation de la prévention en santé mentale, avec des ponts possibles entre nos dispositifs. Nous avons donc ensuite le dispositif Funambules, en prévention secondaire, qui vise à accompagner les moins de 30 ans présentant des facteurs de risques de développer un trouble, parce qu'ils grandissent auprès d'une personne concernée.* » Le dernier service relève de la prévention tertiaire et vise à soutenir des personnes ayant développé des problèmes de santé physique ou mentale en raison de leur situation d'aidant d'une personne ayant un trouble psychique. L'idée étant de les aider à aller au mieux avec leurs difficultés.

Tandis que les ateliers des ambassadeurs se pour-



suivent dans les salles, Margot, 33 ans, attend son rendez-vous avec Félisa Blanco, la psychologue qui les accompagne, elle et ses deux enfants. « *Ce dispositif a été le premier où je me suis sentie réellement écoutée et comprise par l'équipe* », explique la jeune maman, reconnaissante. Son conjoint, père des deux petits ayant aujourd'hui six et quatre ans, a déclaré des troubles schizophréniques, aggravés en 2020 par le confinement. Enceinte, elle décroche, se bat pour que le père de ses enfants accepte d'être soigné, accompagne sa mère en fin de vie. « *Cela a été très dur, j'étais très angoissée, trop, et mon fils a commencé à faire des crises de colère et à exprimer une grande agressivité envers moi.* » Après avoir longtemps cherché une ressource sociale ou psychologique adaptée à ses besoins, Margot découvre en 2024 l'existence des Funambules. « *On a enfin trouvé un endroit qui prend en compte le système familial et l'impact des troubles psychiques de mon ex-mari sur son entourage. J'ai pu dire que je n'allais pas bien non plus, sans être considérée comme un parent défaillant.* » Venue avec ses enfants, elle trouve ici un soutien à la parentalité et des outils pour parler de la maladie aux enfants, de façon adaptée.

Un dispositif à dupliquer

« *Nous accueillons les enfants, frères ou sœurs de personnes concernées par un trouble psychique jusqu'à 30 ans*, décrit Laure Herbert, psychologue. *L'objectif est de les aider à comprendre ce que sont les troubles du proche, les effets qu'ils ont sur le développement, mais aussi à contrer l'isolement provoqué par la stigmatisation et l'auto-stigmatisation liée à ce sujet de la santé mentale.* » En présentiel ou en ligne, l'accompagnement peut prendre la forme d'entretiens individuels, d'échanges sur Instagram ou sur la plateforme numérique JEFpsy, mais aussi d'un suivi collectif avec d'autres jeunes vivant une situation similaire. « *Les besoins sont importants et augmentent énormément chaque année*, constate Stéphanie Avelle. En 2024, l'équipe de trois psychologues a suivi 192 situations, mené 744 entretiens, eu 193 échanges sur le compte



Instagram et vu augmenter la demande de 170 %. « *Nous ouvrons une nouvelle antenne à Lyon, mais nous cherchons activement des associations porteuses ailleurs en France pour répondre à la demande d'accueil présentiel, notamment pour les jeunes enfants.* » L'appel est lancé. ●

Juliette Cottin

Une mission pour envisager l'avenir de la prévention en santé

Le Premier ministre a mandaté, le 13 janvier, le député Cyrille Isaac-Sibille pour conduire pendant six mois une mission gouvernementale dédiée à la prévention en santé. Elle vise à formuler des propositions afin de définir une politique de prévention primaire et à améliorer la coordination entre les acteurs nationaux et territoriaux. Portée de manière transversale par sept ministères, la mission a pour but de répondre à une problématique de longue date du système de santé français. Aujourd'hui, la France consacre près de 260 milliards d'euros par an aux soins, alors que ceux-ci n'influencent qu'environ 20 % de l'état de santé de la population, selon le député. Les 80 % restants relèvent des déterminants sociaux, environnementaux, éducatifs et comportementaux. La mission a notamment pour objectif de réaliser un état des lieux transversal de l'ensemble des politiques publiques de prévention en santé, en intégrant stratégies nationales, plans sectoriels et feuilles de route existantes. Il s'agit aussi de définir des priorités nationales claires, par grandes thématiques et selon les lieux de vie (école, travail, domicile, structures pour personnes âgées), avec une approche à la fois individuelle et populationnelle. Le but est aussi de clarifier la gouvernance et la coordination entre l'État, les collectivités, la Sécurité sociale, les complémentaires et les acteurs locaux. La mission entend également faire évoluer les métiers et les formations, en dépassant le seul champ des professions de santé, en intégrant la recherche, l'innovation, le numérique et l'intelligence artificielle. Plusieurs thématiques émergent déjà, en particulier la prévention des maladies chroniques évitables liées à l'alimentation et à l'activité physique, et la santé mentale, dont la définition et les périmètres restent encore flous. ●





Thomas Sauvadet, sociologue.

Délinquance des jeunes : comment lutter ?

Maître de conférences à l'Université Paris-Est-Créteil et sociologue, Thomas Sauvadet est spécialiste de la délinquance des jeunes. Il dresse un panorama plus qu'inquiétant du phénomène, en envisageant quelques pistes pour sortir de l'impasse.

Union Sociale: On parle beaucoup de la délinquance des jeunes. Comment celle-ci a-t-elle évolué ?

Thomas Sauvadet: Ces jeunes se concentrent dans environ 10 % de la jeunesse masculine des quartiers relevant de la politique de la Ville. Ce noyau dur, cible de contrôles policiers et en lien avec les missions régaliennes de « protection de l'enfance » (prévention spécialisée, protection judiciaire de la jeunesse...), a toujours existé, mais a évolué. Au début du XX^e siècle, on les appelait les « Apa-

ches ». On a ensuite parlé des « blousons noirs », dont la délinquance était avant tout une délinquance d'expression (bagarre, dégradation). Le profil de ces jeunes a changé en raison de la montée en puissance du trafic de drogue, en particulier de cocaïne et de cannabis dans les années 2000 et de la structuration de véritables réseaux autour de ce commerce. Les adultes à la tête de ces réseaux utilisent ces jeunes comme une véritable main-d'œuvre chargée de faire vivre le trafic à toutes les échelles. Ils les déplacent dans toute la France, les logeant et

les rémunérant pour un temps déterminé. Il faut également préciser que ces jeunes sont biberonnés à la culture *gangsta* (*gangsta rap*, films, séries et clips vidéos valorisant le banditisme), ce qui encourage les passages à l'acte et les logiques de surenchère pour certains d'entre eux qui confondent leurs fantasmes avec la réalité. On les retrouve dans différentes pratiques illégales: les rixes entre quartiers dans lesquelles ils « jouent au voyou », la participation aux émeutes et bien sûr, le trafic de drogue, devenu un phénomène culturel de masse.

Union Sociale: Les problématiques de ces jeunes sont-elles les mêmes en ville qu'en milieu rural ?

Thomas Sauvadet: Nous assistons à une spectaculaire dégradation des conditions de vie des classes moyennes et populaires partout dans le pays, en zone urbaine ou périurbaine ou bien sûr en milieu rural. Les jeunes grandissent dans cet environnement avec le sentiment qu'il n'y a rien à faire là où ils vivent. Ils sont une fois de plus à la merci des réseaux de narcotrafic qui se développent dans les petites villes pour produire, stocker ou même vendre leurs drogues. De plus en plus de jeunes dans ces petites communes s'inscrivent dans des pratiques délinquantes similaires à la ville, avec des rixes, du trafic et même des émeutes, comme cela a pu être le cas en 2023. Ils vivent leur crise d'adolescence et leur désespoir adolescent en reprenant les codes des bandes des métropoles.

Union Sociale: De nombreux jeunes vulnérables semblent de plus en plus sous l'emprise des réseaux de délinquance. Ce phénomène est-il nouveau ?

Thomas Sauvadet: Il est vrai que de nombreux jeunes vulnérables tombent entre les griffes des réseaux du narcotrafic ou de la prostitution. C'est

« Les travailleurs sociaux mobilisés aux côtés de ces jeunes ont le sentiment d'être de moins en moins écoutés et surtout très isolés face à des phénomènes de criminalité qui les dépassent. »



© Michel La Moine

le cas des jeunes en errance, des clandestins, des jeunes des foyers de l'Aide sociale à l'enfance... Depuis les années 2000 en effet, les réseaux les plus organisés ne se limitent plus aux frontières du quartier. Ils étendent leur influence au plan national, voire international et n'hésitent plus à aller chercher les jeunes les plus fragiles pour exploiter une main-d'œuvre qui est perçue comme de la simple marchandise. Il y a le risque de voir prospérer les organisations criminelles spécialisées dans la traite d'êtres humains (main-d'œuvre du narcotrafic, clandestins, prostitution...).

Union Sociale: Devant ce phénomène, les travailleurs sociaux semblent de plus en plus dépassés. Quelles sont les nouvelles difficultés de leur profession ?

Thomas Sauvadet: Les travailleurs sociaux mobilisés aux côtés de ces jeunes ont le sentiment d'être de moins en moins écoutés et surtout très isolés face à des phénomènes de criminalité qui les dépassent. Ces derniers manquent incontestablement de soutiens et de relais, du côté des collectivités, en particulier. Ils ne savent plus vraiment vers qui se tourner pour signaler, sans se mettre eux-mêmes en danger, des mineurs passés sous le joug d'organisations criminelles. Ils se retrouvent démunis pour mobiliser les jeunes sous emprise des réseaux et obtenir leur confiance pour les accompagner. Lorsqu'ils font état de ce qui se passe dans le quartier, ils peuvent être qualifiés de « poucave », de « balance », avec des jeunes qui ne souhaitent plus leur parler ou les menacent. D'autre part, les réseaux présents dans le quartier peuvent



Qui est-il ?

Thomas Sauvadet sociologue, enseignant et chercheur au Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les transformations des pratiques éducatives et sociales (LIRTES). Il est notamment l'auteur en 2023 de « *Voyoucratie et travail social* », une enquête approfondie sur le travail social dans les quartiers de la politique de la Ville (QPV). Cette étude passionnante, basée sur des entretiens auprès des éducateurs de la prévention spécialisée et des animateurs sociaux des QPV, met en lumière les défis spécifiques auxquels ils sont confrontés. Dans son analyse de 17 cas, Thomas Sauvadet expose les témoignages poignants des travailleurs sociaux, qui font face quotidiennement à la violence, au trafic de drogue, au silence imposé par la voyoucratie

de quartier, ainsi qu'à la peur de représailles et des boycotts en cas de dénonciation. Cette réalité soulève des questions sur la meilleure manière d'exercer leur métier dans ces conditions difficiles, aggravées par la pauvreté et la culture *gangsta* enracinée depuis les années 1990. Les travailleurs sociaux tentent diverses approches, notamment le renforcement des liens sociaux, le soutien aux parents dans l'éducation de leurs enfants, et le recrutement de figures locales « grands frères » et « petites sœurs » pour favoriser la proximité avec certaines bandes de jeunes. Des idées novatrices telles que la création d'une école spécifique pour les travailleurs sociaux des QPV ou la légalisation du cannabis sont également évoquées pour améliorer la situation. ●



© Michel Le Moine

« La prévention spécialisée tient une place très importante dans les quartiers, en apportant un regard neuf et un peu d'oxygène à un environnement qui a tendance à se replier sur lui-même. »

▷ instrumentaliser les plus jeunes pour pourrir la vie des travailleurs sociaux qui parlent trop. Ce ne sont pas toujours des actes graves, mais une addition d'incivilités et de vandalismes qui conduisent à du découragement du côté des professionnels avec de nombreux arrêts maladie ou démissions à la clé.

Union Sociale: La prévention spécialisée, qui intervient au plus près des jeunes, semble aussi de moins en moins écoutée. Comment expliquer cette tendance ?

Thomas Sauvadet: La prévention spécialisée tient une place très importante dans les quartiers, en apportant un regard neuf et un peu d'oxygène à un environnement qui a tendance à se replier sur lui-même. Pour autant, leurs conditions d'intervention sont de plus en plus difficiles, car ces derniers évoluent dans une société qui joue contre eux. Dans les années 1970, au moment de l'âge d'or de la profession, ces derniers pouvaient proposer aux jeunes les plus difficiles un certain nombre de perspectives, notamment professionnelles. Il était alors plus facile de convaincre ces jeunes de quitter la délinquance pour s'inscrire dans une vie plus normale. Aujourd'hui, les réseaux sont bien présents et offrent à ces jeunes un avenir beaucoup plus séduisant, en apparence, que le chômage ou un

travail précaire. Dans ce contexte, la parole de tous ces professionnels est de moins en moins crédible, malgré toute l'aide qu'ils peuvent apporter à ces adolescents. Il faut également noter une baisse notable de leurs moyens, avec des collectivités endettées qui considèrent qu'ils ne sont pas assez efficaces pour continuer à être financés. Ces dernières préfèrent soutenir des animateurs dont l'intervention est bien moins onéreuse ou encore des médiateurs pour réduire le niveau des incivilités, même si ces interventions ont un impact bien plus limité à moyen terme sur la réinsertion de ces jeunes.

US: Quelles sont les options pour tenter de sortir de l'impasse ?

Thomas Sauvadet: Il faut protéger davantage ces travailleurs sociaux lorsqu'ils remontent des informations, que cela soit en tant que témoin ou en tant que victime. En effet, l'un des objectifs des réseaux criminels est de briser la liberté d'expression et la remontée d'informations dans les territoires où ils opèrent. Il faut former les travailleurs sociaux et les soutenir pour qu'ils soient en mesure de résister aux formes de voyoucratie qui corrompent les milieux politico-associatifs des quartiers et des villes pauvres. Il faut une forte intervention de l'État (reprise en main des prisons, renouveau de la police judiciaire...) pour empêcher cette corruption et

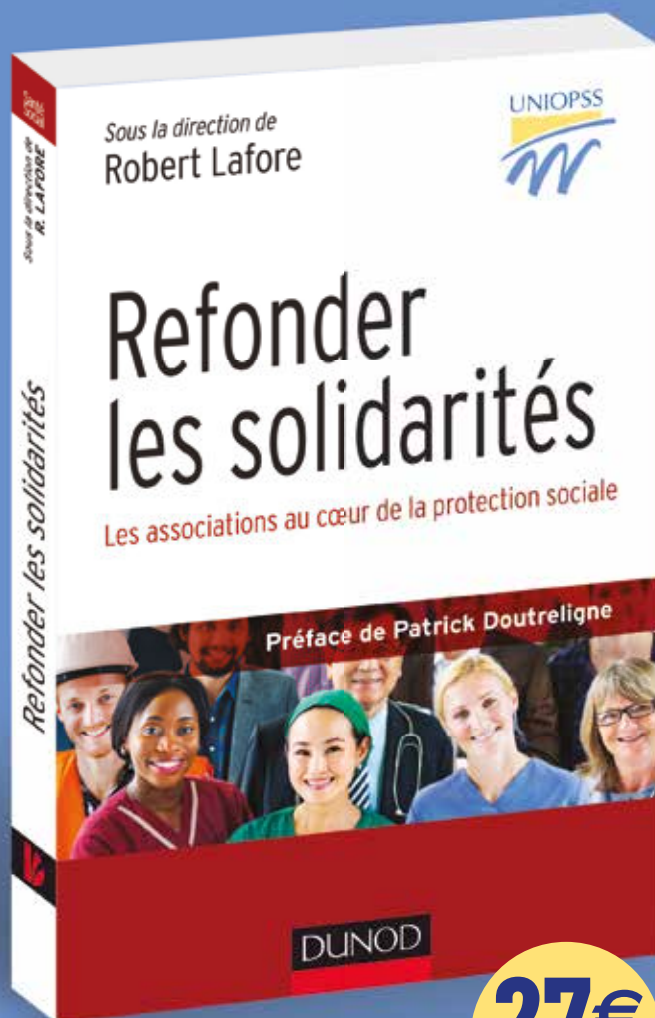
cette emprise des réseaux criminels dans les territoires concernés. Il faut aussi une mobilisation générale des éducateurs, des animateurs, aux parents, en passant par les enseignants et les éducateurs de la PJJ ou de la prévention spécialisée, afin de lutter contre l'influence culturelle et la fascination exercées par la culture *gangsta* et les voyous dont elle vante le mode de vie. La lutte n'est pas seulement économique et judiciaire, elle est aussi culturelle.

Union Sociale: Les parents doivent-ils être sanctionnés en cas de fait de délinquance de leurs enfants ?

Thomas Sauvadet: Les parents de ces jeunes en situation de délinquance sont le plus souvent dépassés. Ils sont même parfois victimes de la violence de leur enfant. Je ne vois pas en quoi des sanctions financières amélioreraient les choses, bien au contraire. Ces familles ont avant tout besoin d'être soutenues. En revanche, il y a aussi des cas d'abandon manifeste des enfants (par exemple le père qui retourne seul « au bled » où il y investit l'argent des aides sociales pour y vivre une nouvelle vie avec une nouvelle famille) ou, à la marge, des parents qui encouragent, participent voire organisent les carrières délinquantes de leurs enfants, et là il ne faut pas être naïf et couper les aides pour passer à une prise en charge de type ASE, à condition que cette institution ait les moyens d'agir et ne soit pas déjà « sous l'eau » ! ●

**Propos recueillis
par Antoine Janbon**

L'ouvrage piloté par le Conseil de prospective de l'Uniopss, aux éditions Dunod



27€

FRAIS D'ENVOI
COMPRIS

En savoir plus :

www.uniopss.asso.fr

Rubrique « Publications »

L'évolution de la société est devenue tellement rapide qu'elle entraîne de multiples questions quant au présent et à l'avenir.

Sommes-nous face à un changement lié à la mondialisation, à l'accélération de la communication, à la perte de repères et à la modification de certaines valeurs ? Et si la réponse était au contraire plus de solidarité ?

Cet ouvrage est le fruit d'un travail conduit par le Conseil de prospective de l'Uniopss pour lequel la prospective est plus qu'une méthode : **il s'agit de s'impliquer dans la construction de la société, en refusant de se laisser enfermer dans le déterminisme et les contraintes, en construisant l'alternative, en opérant des choix.**

Trois questions clés sont abordées :

le devenir de la protection sociale, la recherche d'une nouvelle donne pour l'action des associations dans l'espace public, et enfin l'enjeu d'un centrage de l'intervention sociale sur la personne.

L'articulation entre visions générales et analyses d'expériences permet d'appréhender ces sujets sous un angle nouveau.

Parmi les contributeurs de cet ouvrage :

Édith Archambault, Dominique Balmay, Jean-Claude Barbier, Jean-Michel Bloch-Lainé, Francis Calcoen, Christine Chognot, Yves Darnaud, Patrick Doutreligne, Olivier Giraud, Robert Lafore, Jean-Louis Laville, Henry Noguès, Jean-Luc Outin, Johan Priou, Joël Roman, Anne Salmon, Philippe Warin.

Bon de commande à retourner à Uniopss - 15 rue Albert - CS 21306 - 75214 PARIS CEDEX 13 **accompagné de votre règlement.**

Nom Prénom

Organisme

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Fax E-mail

☐ **oui**, je souhaite recevoir exemplaire(s) du livre « **Refonder les solidarités** », je joins mon règlement par chèque libellé à l'ordre de Uniopss.

36^e Congrès à Paris

31 mars et 1^{er} avril 2026



Place des INDIVIDUS, Pouvoir du COLLECTIF

**À L'HEURE DES CHOIX,
DONNONS DE LA FORCE À NOTRE SOCIÉTÉ !**



Programme et inscription en ligne
congres.uniopss.asso.fr



NOS PARTENAIRES



AVEC LE CONOURS DE

